

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Adopté

**AMENDEMENT**

N° II-CE10

présenté par

M. Potier, Mme Battistel et M. Letchimy

**ARTICLE 39****ÉTAT B****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture	0	450 000
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	450 000	0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	0
<b>TOTAUX</b>	450 000	450 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement ponctionne 4500 000 euros du programmes 149 en ses actions n°21 « adaptation des filières à l'évolution des marché » à hauteur de 150 000 euros, n°24 « gestion équilibrée et durable des territoires à hauteur de 150 000 euros et n°27 » moyens de mise en œuvre des politiques« à hauteur de 150 000 euros afin d'abonder l'action n°1 »prévention et gestion des risques inhérents à la production végétale« du programme 206 en direction de l'expérimentation des fermes DEPHY.Considérant les annonces duMinistre de l'agriculture Stéphane TRAVERT en juillet 2018 sur la multiplication par 10 d'ici 2021 des fermes expérimentales DEPHY et au vu des

défis auxquels sont confrontés nos modèles agricoles, il convient d'aller plus et de mobiliser rapidement et sensiblement le secteur afin de changer d'échelle en matière d'agroécologie. Aussi cet amendement -sur lequel il serait évidemment souhaitable de lever le gage- vise à augmenter le budget de l'action 01 du programme budgétaire dont l'objectif est de promouvoir les méthodes alternatives à l'utilisation de produits phytosanitaires.